



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 20 septembre 2017**

À l'assemblée statutaire du Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 20 septembre 2017 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilbert Guérette, maire suppléant	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
Monsieur Louis Pilon, greffier et secrétaire-trésorier adjoint	MRC de Thérèse-De Blainville

Absence :

Madame Liza Poulin, Conseillère	Ville de Blainville
---------------------------------	---------------------

2017-09-197

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Monsieur Gilbert Guérette Maire suppléant de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 20 septembre 2017 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du Conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-198

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

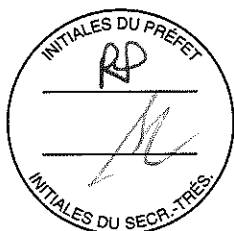
Aucune question n'est posée aux membres du Conseil par le public.

2017-09-199

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Madame Lynn Dionne Mairesse de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par le retrait du point 8.1, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2017
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-106
 - ii. Ville de Boisbriand : #RV1441-059, #RV-1441-060 et #RV-1447-017
 - iii. Ville de Lorraine : #URB-03-08
 - iv. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-73, PPCMOI – 2, boul. Normandie, PPCMOI – Lots 2 084 783 et 2 525 489
 - v. Ville de Sainte-Thérèse : #1199-5 N.S., #1200-53 N.S., #1200-54 N.S., 1279 N.S., PPCMOI – 2017-02
6. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 6.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 20 septembre 2017
 - 6.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 17 août au 20 septembre 2017
 - 6.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – Mois d'août 2017
 - 6.4. **Résolution** – Priorités d'intervention du FDT 2017-2018
7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL
 - 7.1 **RÉSOLUTION** – Prêt FLI – Dossier n° : ROS-FLI-037-2017
8. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
 - 8.1. **Résolution** – Localisation – Système de répartition radio 911 primaire de Cauca
9. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 9.1. **Résolution** – Coordination de la Table des préfets des Laurentides
 - 9.2. **Résolution** – Étude portant sur le financement public de la région des Laurentides
10. GOUVERNANCE – MRC
11. DEMANDES D'APPUI
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-200

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2017

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 16 août 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-201

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-106; Boisbriand : #RV-



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- 1441-059, #RV-1441-060 et #RV-1447-017; Lorraine : #URB-03-08; Sainte-Anne-des-Plaines : #860-73, et Sainte-Thérèse; #1199-5 N.S., #1200-53 N.S., #1200-54 N.S., pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté les résolutions # 2017-09-352 PPCMOI – 2, boul. Normandie, et # 2017-09-304 PPCMOI – Lots 2 084 783 et 2 525 489 et que la municipalité de Sainte-Thérèse a présenté la résolution # 2017-374 PPCMOI – 2017-02 pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements et résolutions sont les suivants :

Blainville

#1418-106

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **Permettre** l'usage « C9-01-15 » Atelier de soudure à l'intérieur de la zone I-576.

Boisbriand

#RV-1441-059

Zonage : Règlement modifiant les articles 86 et 169 du Règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les normes liées au remisage extérieur d'accessoires à la fonction résidentielle afin de fixer les distances aux limites de terrain. Il vise aussi à préciser le libellé du nombre de cases de stationnement requis.

Boisbriand

#RV-1441-060

Zonage : Règlement modifiant l'article 242 du Règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **Modifier** le zonage ayant trait aux enseignes publicitaires de type autoroutier pour les zones P-1 250, P-1 289 et P-1 410.

Boisbriand

#RV-1447-017

PIIA : Règlement modifiant les dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales applicables à une partie des zones R-1 302, R-1 303 et R-2 303-1 afin de :

- **Modifier** l'article 91.29 en remplaçant le paragraphe 2 par le suivant : « créer en ensemble bâti de qualité supérieure à l'architecture contemporaine et prestigieuse »;
- **Supprimer** le paragraphe 3 de l'article 91.29;
- **Supprimer** le paragraphe 1 de l'article 91.32;
- **Remplacer** le paragraphe 10 par le suivant : « le toit plat et le toit à faible pente sont favorisés »;
- **Ajouter**, après le paragraphe 10 des suivants : « 10.1 le toit plat, lorsqu'utilisé, est divisé en différents paliers créant une variation dans la hauteur du bâtiment »; « 10.2 le toit à faible pente, lorsqu'utilisé, comporte quatre versants et s'agence harmonieusement aux autres composantes architecturales du bâtiment dont la volumétrie, le porche, le décroché, le garage »;
- **Ajouter** après le paragraphe 13 des suivants : « 14 les escaliers extérieurs et les balcons sont préférablement composés de béton »



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

avec des garde-corps en aluminium ou en verre »; « 15 les patios et les balcons s'intègrent naturellement à la volumétrie du bâtiment ».

Lorraine
#URB-03-08

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #URB-03 et ses amendements afin de :

- **Modifier** la superficie maximale applicable pour la construction d'une pergola selon la superficie du terrain.

Sainte-Anne-des-Plaines
#860-73

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les dispositions sur l'implantation des clôtures et la localisation des murets.

Sainte-Anne-des-Plaines
Résolution 2017-09-352
PPCMOI

P.P.C.M.O.I. : pour le 2 boul. Normandie, afin de :

- **Autoriser** l'usage *entreposage de matériel de toiture* et le stationnement de machinerie et camion reliés à leur fonction.

Sainte-Anne-des-Plaines
Résolution 2017-09-304
PPCMOI

P.P.C.M.O.I. : rang Ste-Claire, lots 2 084 783 et 2 525 489

- **Autoriser** le concassage et le tamisage de débris laissés par le précédent propriétaire, dans le but de revenir à l'agriculture, sur une superficie d'un hectare, sur le lot 2 525 489;
- **Autoriser** ces travaux de concassage et de tamisage pour une période de 5 ans;
- **Autoriser** que seuls les débris présents sur le site soient traités;
- **Imposer** que l'asphalte ou tous produits contenant du pétrole soient sortis du site;
- **Imposer** un retour à l'agriculture à chaque ½ hectare.

Sainte-Thérèse
#1199-5 N.S.

Plan d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme #1199 N.S. et ses amendements afin de :

- **Remplacer** le plan des secteurs de planification particulière;
- **Remplacer** le plan des affectations du sol;
- **Remplacer** le plan des milieux résidentiels;
- **Remplacer** le chapitre 5 (Les secteurs de planification particulière) par un nouveau chapitre 5.

Sainte-Thérèse
#1200-53 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **Modifier** le tableau des spécifications de la zone P-386 pour y permettre l'usage commercial C6-01 (activités sportives).

Sainte-Thérèse
#1200-54 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **Modifier** le tableau des spécifications de la zone C-358 et ses particularités en portant le nombre d'étages maximum permis à 4 au lieu de 3, en réduisant le ratio de stationnement à 1,3 cases



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

par logement, en permettant les projets intégrés ainsi que l'agrandissant la zone C-358 à même une partie de la zone H-310.

Sainte-Thérèse #1279 N.S.

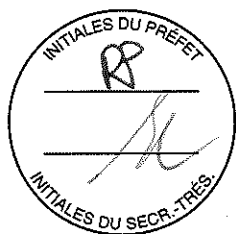
PPU : Règlement adoptant le Règlement sur le programme particulier d'urbanisme #1279 N.S. et ses amendements afin de :

- **Adopter** un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur TOD de la gare de Sainte-Thérèse.

Sainte-Thérèse Résolution n° 2017-374 PPCMOI-2017-02

P.P.C.M.O.I. : réalisation d'un projet de construction résidentiel et commercial sur le lot 4 979 663, boulevard René-A.-Robert, lequel vise à :

- **Autoriser** l'usage H-4, logements minimum 8 et logements maximum 30;
- **Autoriser** un nombre d'étage minimum de 2 et maximum de 7;
- **Autoriser** une marge de recul avant minimale de 4,5 mètres;
- **Autoriser** une marge de recul avant secondaire minimale de 4.5 mètres;
- **Autoriser** une marge latérale minimale de 5 mètres;
- **Autoriser** des marges latérales totales minimales de 10 mètres;
- **Autoriser** une marge de recul arrière minimale de 4.5 mètres;
- **Autoriser** une largeur minimale de bâtiment de 10 mètres;
- **Autoriser** une profondeur minimale de bâtiment de 15 mètres;
- **Autoriser** une largeur minimale d'un lot intérieur de 25 mètres;
- **Autoriser** une largeur minimale d'un lot d'angle de 38 mètres;
- **Autoriser** une profondeur minimale d'un lot de 30 mètres;
- **Autoriser** une superficie minimale d'un lot de 1 000 mètres carrés;
- **Autoriser** un rapport bâti/terrain maximal de 0.5;
- **Autoriser** spécifiquement l'usage P1-01-01 – Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde d'enfants;
- **Autoriser** plus de trois parements extérieurs différents sur les murs des bâtiments;
- **Autoriser** que les murs de la façade principale soient recouverts de matériau de classe 1 dans une proportion de moins de 80% et de moins de 50% pour les murs des façades latérales et arrières;
- **Autoriser** une proposition d'aménagement paysager globale pour l'ensemble du site, comprenant place publique et terrasse, parc public, afin d'optimiser le verdissement et les liens piétons du site sans exiger, notamment, des aires d'isolement entre les rangées de cases de stationnement, le long des aires de services et au pourtour des bâtiments;
- **Autoriser** l'installation de conteneurs à déchets de type semi-enfoui;
- **Autoriser** qu'une aire de stationnement et son allée d'accès occupent plus de 50% de la cour arrière et plus de 70% de la cour latérale;
- **Autoriser** une bande d'isolement de moins de 1.2 mètre entre l'allée de circulation et les lignes de lot latérales pour un usage H-4 8 logements;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- **Autoriser** l'aménagement d'une rue d'une largeur inférieure à 18 mètres;
- **Autoriser** une proposition d'aménagement des stationnements globale pour les usages mixtes tel qu'identifié au plan d'aménagement d'ensemble.

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilbert Guérette
Maire suppléant de Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse soit les règlements : Blainville : #1418-106, Boisbriand : #RV-1441-059, #RV-1441-060 et #RV-1447-017, Lorraine : #URB-03-08, Sainte-Anne-des-Plaines : #860-73, et Sainte-Thérèse; #1199-5 N.S., #1200-53 N.S., #1200-54 N.S., soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE les résolutions résolutions # 2017-09-352 PPCMOI – 2, boul. Normandie, et # 2017-09-304 PPCMOI – Lots 2 084 783 et 2 525 489 de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, et la résolution # 2017-374 PPCMOI – 2017-02 de la municipalité de Sainte-Thérèse soient et sont réputées conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-202

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 20 septembre 2017

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 20 septembre 2017 » est déposée aux membres du Conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2017-09-203

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 17 août au 20 septembre 2017

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du Conseil pour la période du 17 août au 20 septembre 2017 inclusivement, répartis comme suit : 85 384,30\$ payés et 175 706,64\$ à payer pour un grand total de 280 416,59\$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation
2017-09-204

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – mois d'août 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du Conseil, son rapport d'activités pour le mois d'août 2017.

2017-09-205

OBJET: Priorités d'intervention du FDT 2017-2018

ATTENDU l'entente relative au FDT conclue entre la MRC et le MAMOT en 2015;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter et déposer sur son site WEB ses priorités d'intervention 2016-2017 afin qu'elle reçoive un premier versement de 40 % du montant du FDT 2017-2018;

ATTENDU QUE les politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants ayant été entérinées par les résolutions n° 2016-03-057 et 2016-03-058 sont déjà en ligne et en vigueur;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC entérine les priorités d'intervention 2017-2018 :

OBJETS PI-2017/2018	Orientation territoriale
Réaliser des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville	Dossiers métropolitains et régionaux (<i>Monitoring, Coordonnateur aux dossiers métropolitains, Coordonnateur aux dossiers régionaux et métropolitains, Schéma de couverture de risques, Études cours d'eau, Échantillonnage qualité des eaux en surface, Trame verte et bleue</i>)
Soutenir les municipalités locales de la MRC en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)	Dossiers sociaux et culturels (<i>Journées de la culture, Été en spectacle, soutien aux projets culturels</i>)
La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise (PSE)	Dossiers entreprises et PME (<i>Soutien au développement économique et entrepreneurial, Soutien à l'économie sociale et organismes communautaires, développement de partenariats avec les acteurs du milieu, etc.</i>)
Mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental (PSPS)	Dossiers projets structurants (<i>récréotourisme, Autoroute 19, Voies réservées Auto. 15; Gare de Boisbriand, Trame verte et bleue, Parc régional des Mille-Iles, Éducation et sport, etc.</i>)
Soutenir le développement rural dans un territoire rural que la MRC aura à définir à cette fin.	Dossiers agricole et agroalimentaire (<i>Mise en œuvre du PDZA</i>)

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à les déposer dans le site WEB de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2017-09-206

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

OBJET : Prêt FLI – Dossier n° : ROS-FLI/037-2017

ATTENDU la demande d'aide financière de la compagnie Idunn Technologies Inc. dans le cadre du Fonds Local d'Investissement (FLI);

ATTENDU QUE la compagnie Idunn Technologies Inc. a effectué le dépôt de l'ensemble des documents demandés dans le formulaire d'inscription pour une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE le comité de gestion FLI, dûment nommé par résolution # 2016-03-060 du Conseil des maires le 23 mars 2016, s'est tenu le 13 septembre 2017 afin d'analyser la demande d'aide financière de la compagnie Idunn Technologies Inc.;

ATTENDU QUE le comité de gestion FLI suite à la rencontre du 13 septembre 2107 émet une recommandation favorable concernant la demande d'emprunt de la compagnie Idunn Technologies Inc. à la condition de fournir copie de l'entente avec les pharmacies ainsi qu'une garantie que la perte financière prévue la première année soit assumée par les actionnaires;

ATTENDU QUE la compagnie Idun Technologies a répondu, à la satisfaction du comité de gestion FLI, aux conditions exigées;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le Conseil des maires de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le versement d'un prêt de 100 000 \$ d'une durée de 60 mois avec fréquence mensuelle au taux d'intérêt basé sur le taux de base variable de la Banque de Développement du Canada (BDC) plus 3,75%;

QUE les conditions suivantes devront être respectées par l'entreprise Idunn Technologies Inc. pour le versement dudit prêt ;

- avoir obtenu tout le financement prévu;
- déposer les pièces justificatives concernant les coûts et dépenses prévus en conformité avec le but du prêt (estimés);
- faire la démonstration que les ventes prévues ont été réalisées;

QUE le contrat de prêt entre la MRC de Thérèse-De Blainville devra contenir les clauses standards outre les conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-207

OBJET : Localisation – Système de répartition radio 911 primaire de CAUCA

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2017-09-208

OBJET : Coordination de la Table des préfets des Laurentides

ATTENDU le départ du coordonnateur de la Table des préfets des Laurentides (TPL) au cours de l'été dernier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les activités du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) et la consultation publique prévue en 2018 devant être organisée et menée par la TPL;

ATTENDU la décision des membres de la TPL, le 28 août dernier, de lancer un processus de recrutement en vue d'embaucher un nouveau coordonnateur (travailleur autonome);

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine les orientations prises par la table des préfets des Laurentides et autorise le processus d'embauche d'un nouveau coordonnateur de ladite Table.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-209

OBJET : FARR - Étude portant sur le financement public de la région des Laurentides

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement de la région (FARR) des Laurentides 2017-2018;

ATTENDU les priorités régionales (PR) arrêtées par les membres du Comité directeur pour l'exercice 2017-2018;

ATTENDU QUE le projet d'étude sur le financement public de la région des Laurentides s'intègre à la PR 3 à savoir : *Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics;*

ATTENDU QUE ledit projet d'étude concerne les huit (8) MRC de la région des Laurentides;

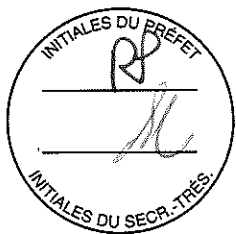
ATTENDU QUE c'est la MRC de Thérèse-De Blainville qui agira à titre de dépositaire et gestionnaire de ce projet d'étude;

ATTENDU QUE ce projet d'étude vise à analyser le financement public envers la région des Laurentides durant la dernière décennie, et ce, pour les secteurs de l'éducation, la santé, les infrastructures, la culture, le sport et loisirs et les transports

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de préparer la demande d'aide financière dans le cadre du FARR 2017-2018 et de la transmettre à la direction régionale des Laurentides du MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
2017-09-210

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilbert Guérette
Maire suppléant de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

■ Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

20 septembre 2017

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2017-09-197 à 2017-09-209 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 20 septembre 2017.

Émis le 20 septembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

■ Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier